

Les étudiants en médecine chez De Block

ÉTUDES Une centaine de recours ont été introduit. Une démarche onéreuse

► Ils réclament la fin des quotas, ou au moins leur adaptation.

► Les associations étudiantes sont en revanche plus frileuses à soutenir les recours.

Les étudiants en médecine manifestaient ce mercredi devant les bureaux de la ministre de la Santé, Maggie De Block (Open VLD).

Ils réclamaient la possibilité de pouvoir poursuivre leurs études en médecine cette année. La plupart des étudiants présents avaient en effet échoué à l'examen d'entrée de septembre. Une situation difficile, notamment pour les étudiants reçus-collés, ceux qui ont satisfait aux conditions de réussite académiques en validant au minimum 45 crédits mais qui, en raison de leur moyenne, se sont vu interdire l'accès en deuxième année du cursus. A ces étudiants, on avait promis la possibilité d'entrer en deuxième année, s'ils réussissaient cet examen.

Ils étaient environ 3.500 étudiants à passer l'épreuve le 8 septembre dernier. Seuls 18,47 % d'entre eux l'ont réussie, soit 641 étudiants. Si ce chiffre est légèrement supérieur aux quotas de numéros Inami qui seront délivrés en 2023, date à laquelle ces étudiants devraient terminer leur

cursus, les associations étudiantes pointent le fait que de nombreux reçus-collés et allégés étaient en réalité comptés dans les quotas de 2022.

Aucune garantie

« Aujourd'hui, j'ai validé mes 60 crédits. J'ai donc réussi tous mes cours, mais je n'ai pas été sélectionnée dans le concours de fin de première », explique Louise-Anne, une reçue-collée venue manifester avec Julie, sa camarade dans le même cas. « On se retrouve donc dans une situation où l'on a réussi notre examen de physique de première année de médecine. Mais on a raté l'examen de physique destiné à évaluer des étudiants qui sortent de rhéto ». « Nous n'avons même pas la possibilité de recommencer une année que nous avons pourtant réussie. Mais on nous fait miroiter la possibilité de retenter le concours de l'an prochain. Mais on n'a aucune garantie », ajoute

Julie. Les deux jeunes femmes ont donc chacune introduit un recours pour continuer leur cursus. Problème : un excédent d'étudiants pourrait bien compromettre le nombre de numéros Inami. Ce qui complique le soutien des associations étudiantes. « L'objectif de la ministre est ainsi de diviser pour mieux régner, estime Quentin Lamelyn, co-président du Comité interuniversitaire des étudiants en médecine (Cium). Plutôt que de s'attaquer à

l'examen frontalement, ce qui risquerait de mettre à mal la distribution des numéros Inami pour les années à venir, il faut pousser le monde politique à revoir ce système de quotas inefficace d'un point de vue scientifique et dégueulasse d'un point de vue social, au vu des pénuries qui se profilent ».

Par ailleurs les démarches judiciaires lancées individuellement par les étudiants ne sont pas gratuites. « Les frais d'avocat

s'élèvent à environ 300 euros. L'introduction du recours se chiffre à 200 euros auxquels peuvent s'ajouter jusqu'à 700 euros de dédommagement si le demandeur est débouté », explique Julie. Pour l'heure, selon Aurélie Kettels, avocate liégeoise, 110 dossiers ont été montés par le cabinet. Jusque-là, les frais étaient pris en charge par les associations étudiantes, qui ne peuvent plus se le permettre aujourd'hui.

Le Conseil d'Etat appuie

Dans la lutte contre le système d'attribution des numéros Inami, les associations étudiantes voient leur argumentaire conforté par le Conseil d'Etat qui a en effet estimé ce mardi que le système paraissait « incohérent quant à la prise en compte respective des critères au niveau national et au niveau communautaire mais, en outre, plus fondamentalement, il peut aboutir à un recul de l'offre médicale dans telle ou telle com-

munauté par rapport aux besoins de ses habitants », note Maxime Mori président de la Fédération des étudiants francophones (FEF). « Le paradoxe auquel nous sommes confrontés reste entier. D'une part, on interdit à des étudiants de poursuivre leurs études. Alors que dans le même temps, on permet à tous les médecins étrangers de pratiquer en Belgique pour éviter une pénurie. Tout en assurant qu'il n'y a pas de pénurie ». ■

THOMAS CASAVECCHIA

FIN DE MANIF

La police disperse les manifestants

Vers 15 h, la manifestation a finalement été dispersée par la police. Selon les associations étudiantes, des sanctions administratives ont été distribuées à l'encontre de leurs représentants sur place. Les étudiants devaient quitter les abords de la tour des finances où se trouvent les bureaux de la ministre De Block pour 14 h 30. Mais ils ont prolongé le mouvement en espérant être reçus par son cabinet. La zone de police de Bruxelles Capitale/Ixelles a affirmé qu'une seule sanction administrative avait été dressée à l'encontre d'un « individu perturbateur ». Opaline Meunier, présidente de l'Unécof, affirme quant à elle que les identités de sept personnes ont été prises. (b)